

**ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 23 mai 2006, a adopté les règlements suivants :**

**06-025      Règlement sur la fermeture, à des fins de centre sportif, des parties du lot 2 497 844 du cadastre du Québec, situées au nord-est de la rue Saint-Hubert, entre la rue Marcel-Cadieux et le boulevard Crémazie**

**02-002-6    Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 31 mai 2006

La greffière de la Ville,  
M<sup>e</sup> Jacqueline Leduc